



Frais de résiliation bouygue telecom

Par **flocon84**, le **14/03/2011** à **13:43**

Bonjour,

Au mois de Janvier, j'ai fait une lettre avec accusé de réception demandant la résiliation de mon contrat téléphone mobile en cours d'engagement. Le motif étant "déménagement à l'étranger", aucun frais de résiliation n'aurait du être mis en œuvre.

Sur cette lettre, j'ai demandé qu'on me recontacte avant de lancer la procédure si il y a effectivement des frais de résiliation.

Le justificatif "bail du logement à l'étranger" étant signé avant la demande de résiliation, dans ce cas, les frais de résiliation sont donc demandé.

Ma demande de rappel n'a pas été pris en compte.

Bouygue telecom stipule avoir envoyé un courrier de rappel avant procédure (informatisé), mais je n'ai rien reçu.

J'ai donc reçu une facture de 300 euros.

La faute est selon moi à personne, ou plutôt à la poste! Mais aucun suivi de courrier n'est existant chez la poste.

Pour bouygue tous a été fait normalement, et pour ma part ma demande de rappel n'a pas été pris en compte.

La situation m'oblige à payer alors que j'avais bien stpulé ma demande de rappel qui a été faite...

Ma demande de recours gracieux ou de négociation a été rejetée.

Comment puis-je justifier de mes droits de consommateur?

Cordialement